

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Bristol Gate Capital Partners Inc. au 1 416 921-7076 ou visitez le www.bristolgate.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	15 février 2018	Gestionnaire du fonds	Bristol Gate Capital Partners Inc.
		Gestionnaire de portefeuille	Bristol Gate Capital Partners Inc.
Valeur totale au 31 décembre 2025	13 046 150 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,85 %		

Informations sur les opérations (12 mois se terminant le 31 décembre 2025)

Symbole boursier	BGC	Volume quotidien moyen	2 175 parts
Bourse	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation	239 sur 251 jours de bourse
Monnaie	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 décembre 2025)

Cours du marché	30,78 \$ à 37,56 \$
Valeur liquidative	30,81 \$ à 37,55 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	0,19 %

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement du FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate est de chercher à générer la croissance à long terme du revenu et du capital en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés canadiennes qui versent un dividende. Le FNB d'actions canadiennes concentré Bristol Gate peut également investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative, au moment de l'achat, dans des titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés étrangères qui versent un dividende.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 décembre 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2025)

Nom de l'émetteur

TFI International Inc.	5,67 %
Dollarama Inc.	5,61 %
Toromont Industries Ltd	5,59 %
TerraVest Industries Inc.	5,55 %
Stella-Jones Inc.	5,49 %
Banque Royale du Canada	5,45 %
Les Compagnies Loblaw Itée	5,36 %
Element Fleet Management Corp.	5,20 %
Intact Corporation Financière	5,13 %
CCL Industries Inc., catégorie B	5,03 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 54,08 %

Nombre total de placements : 20

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)

Nom du secteur

Produits industriels	29,32 %
Services financiers	24,68 %
Consommation de base	14,92 %
Matières	10,52 %
Consommation discrétionnaire	10,50 %
Énergie	5,55 %
Immobilier	4,07 %
Autres actifs, moins les passifs	0,44 %

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l’argent.

Une façon d’évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s’appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l’argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l’argent.

Niveau de risque

Bristol Gate Capital Partners Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**.

Ce niveau est établi d’après la variation du rendement du FNB d’une année à l’autre. Il n’indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l’argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

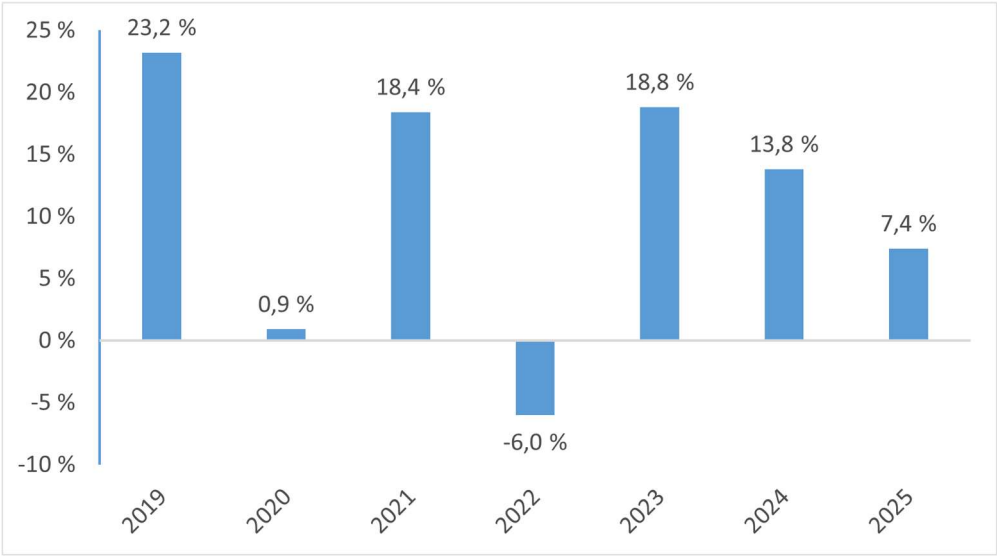
Ce FNB n’offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts en \$ CA du FNB au cours des sept dernières années, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Les frais ont été déduits du rendement exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts en \$ CA du FNB au cours des sept dernières années civiles. La valeur des parts en \$ CA du FNB n’a pas diminué pendant 6 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts en \$ CA du FNB sur trois mois au cours des sept dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d’assumer sur une courte période.

	Rendement	Trois mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	14,73 %	le 31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s’établir à 1 147,34 \$
Pire rendement	-19,48 %	le 31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s’établir à 805,24 \$

Rendement moyen

Au 31 décembre 2025, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts en \$ CA du FNB à la création de la série aurait détenu 1 863,74 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 8,22 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement) mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une croissance à long terme du revenu et du capital
- souhaitent obtenir une exposition principalement aux titres de capitaux propres de sociétés canadiennes choisis parmi l'indice composé S&P/TSX
- ont une tolérance au risque moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourrez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts en \$ CA du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

- 1. Courtages** – Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.
- 2. Frais du FNB** – Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,86 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des frais d'exploitation du FNB. Bristol Gate Capital Partners Inc. a renoncé à une partie des frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,85 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,01 %
Frais du FNB	0,86 %

- 3. Commission de suivi** – La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais d'émission, d'échange et de rachat	Bristol Gate Capital Partners Inc. peut imputer aux porteurs de parts du FNB, à son appréciation, des frais pouvant atteindre 0,25 % du prix d'émission, d'échange ou de rachat, selon le cas, afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'émission, à l'échange ou au rachat de parts du FNB.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Bristol Gate Capital Partners Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Bristol Gate Capital Partners Inc.

45, avenue St. Clair Ouest, bureau 601
Toronto (Ontario) M4V 1K9

Téléphone : 1 416 921-7076 Site Web : www.bristolgate.com
Courriel : info@bristolgate.com